



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Ma : 13h30 - 17h
Me : 9h - 17h30 sans interruption
Ve : 14h - 18h30

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 04 avril 2022

Présents : BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAURICE Claude, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.

Absent excusé : IRSCHFELD Stéphane.

Madame Emmanuelle BUFFET a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 07 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Claude MAURICE présente les documents budgétaires de l'année 2021.

Il informe le Conseil municipal que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif du budget principal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2021.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, après examen du compte administratif établi par la commune, et hors de la présence du Maire, approuve le compte administratif 2021.

AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2021

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 454.095,53 € et un déficit d'investissement de 38.510,50 €. Le Conseil municipal décide d'affecter un montant de 207.310,92 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, le solde étant repris en fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur Claude MAURICE, après avoir commenté le projet de budget, demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget.

Ces documents sont à la disposition des administrés en mairie et librement consultables.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 à savoir :

- taxe foncière (bâti) 22,46 %
- taxe foncière (non bâti) 61,01 %

TEMPS DE TRAVAIL DE LA COLLECTIVITE INSTAURANT LE REGIME LEGAL DES 1607 HEURES

Monsieur le Maire explique qu'une première délibération, sur le sujet, avait été adoptée en date du 25 octobre 2021 et annulée par la Préfecture pour absence de consultation du Comité Technique et manque de précisions quant aux cycles de travail des agents de la commune.

Le Comité Technique a rendu un avis favorable en date du 31/03/2022.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité, décide que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) et précise les cycles de travail.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COPIL PLUi-HM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la prescription du plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et de Plan de Mobilité (PDM) sur les 25 communes de l'agglomération en date du 23/02/2021.

Pendant la phase d'élaboration, 3 comités de pilotage sont prévus : comité de pilotage « général », « Habitat » et « Mobilité ».

La composition de ces comités prévoit un représentant titulaire et un représentant suppléant dans chacune des communes.

M. Pascal Genoud a été désigné membre titulaire et M. Jean-Marc Poncet membre suppléant.

SUBVENTION CLASSE BLEUE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de classe bleue des enfants de l'Ecole des Sources.

Afin de participer au financement du projet, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 2.100 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 2.100 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient d'installer des panneaux de signalisation, un radar pédagogique et une écluse sur la RD 35 en agglomération.

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

La journée Environnement aura lieu le samedi 09 avril 2022 à partir de 9h.
Rendez-vous devant le hangar communal.
Distribution des sacs poubelle de 9h à 12h.

Elections présidentielles : dimanche 10 avril et 24 avril 2022.
Elections législatives : dimanche 12 juin et 19 juin 2022

Prochain conseil municipal prévu le lundi 02 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Pascal GENOUD

